

Nous vous invitons aujourd'hui à rejoindre un « Groupe Action Projet » mais vous vous demandez peut-être à quoi cela sert et comment ça marche ?

Nous vous invitons à prendre 1 minute pour lire « le mode d'emploi »

QUESAKO ?

# LES GROUPES ACTIONS PROJETS

## La définition

---

C'est un groupe de travail formé d'un ou plusieurs conseillers et de tous les habitants qui souhaitent y participer. Ce groupe de travail peut éventuellement faire appel à des personnes ressources extérieures à la commune.

Son but est d'associer habitants et élus pour :

- Mener des actions concrètes d'entretien ou d'embellissement de l'espace public.
- Réfléchir ensemble aux projets de la commune.

## La méthode

---

- ✓ Sur proposition d'un habitant ou d'un élu, le conseil municipal acte par un vote la création du groupe de travail autour d'un ou plusieurs conseillers.
- ✓ Un conseiller devient référent du nouveau groupe de travail, il se trouve chargé de la coordination et du bon déroulement des échanges au sein du groupe de travail.
- ✓ Le groupe de travail est caractérisé par une mission et une date de fin de mission.
- ✓ Tous les habitants sont informés de la création du « Groupe Action Projet » (site internet, mail, panneaux d'affichage)
- ✓ Les habitants qui le souhaitent pourront contacter le conseiller référent pour rejoindre le groupe.

**Les avancées de ces groupes de travail seront publiques et communiquées à tous.**

## **La charte relationnelle**

---

En rejoignant un « Groupe Action Projet » je m'engage à respecter la charte relationnelle votée par le conseil municipal en début de mandature.

Résumé en 3 mots : respect/ écoute/ bienveillance

- Je m'engage à ne pas rejoindre le groupe de travail dans le but d'obtenir un avantage quelconque pour moi ou mes proches. Tout au long de mon engagement dans le groupe de travail, je veille à garder à l'esprit l'intérêt commun et les générations futures.

*Document réalisé par Hadrien BARATHIEU et l'équipe municipale*